



CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Activités 2026-2027

1. CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS

Les inscriptions aux activités de l'Association Brindilles sont effectuées en amont de l'activité, principalement via la plateforme HelloAsso, à partir des liens disponibles sur le site Internet de l'association.

Selon l'activité, l'inscription peut être réalisée à l'année, pour un stage complet ou à la séance.

L'adhésion à l'Association Brindilles est nécessaire pour participer aux activités. Le montant de l'adhésion est libre.

Les activités proposées en 2026-2027 comprennent notamment :

- Patouille & Débrouille : ateliers nature pour les enfants de 0 à 3 ans accompagnés d'un adulte ;
- Les Petits Explorateurs : sorties nature pour les enfants de 3 à 6 ans, sans accompagnateur ;
- Les Aventuriers : sorties nature pour les enfants de 5 à 10 ans, sans accompagnateur ;
- Les Stages vacances : stages pour les enfants de 4 à 10 ans, sans accompagnateur ;
- La Tribu : sorties nature en famille, à partir de 3 ans, les enfants plus jeunes étant également les bienvenus ;
- Les Biblis forêt : temps gratuits de lecture, contes et découvertes en pleine nature, ouverts à tous.

2. DOCUMENTS À FOURNIR

Pour les activités au cours desquelles les enfants sont accueillis sans leur parent ou accompagnateur - Les Petits Explorateurs, Les Aventuriers et les Stages vacances - les responsables légaux doivent compléter les documents demandés par l'association, notamment :

- les autorisations parentales nécessaires à la participation de l'enfant aux activités ;
- l'autorisation relative au droit à l'image ;
- la fiche sanitaire de liaison.

Et fournir :

- une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant l'enfant ;
- un justificatif de quotient familial CAF lorsque le tarif choisi dépend du quotient familial.

Pour les activités auxquelles l'enfant participe avec un adulte accompagnateur, notamment Patouille & Débrouille et La Tribu, une autorisation relative au droit à l'image pourra être demandée lors de l'inscription.

Les informations transmises à l'association doivent être exactes et à jour. Toute information importante concernant la santé, les allergies, les besoins particuliers ou la sécurité de l'enfant doit être signalée à l'équipe.

3. TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les tarifs sont fixés par le conseil d'administration de l'association. Ils tiennent notamment compte des frais de fonctionnement, de la rémunération des intervenantes, du temps de préparation et de rangement, des déplacements ainsi que de l'achat et de l'entretien du matériel pédagogique.

L'adhésion à l'association est à participation libre.

Certaines activités font l'objet d'une tarification selon le quotient familial, notamment Patouille & Débrouille, Les Petits Explorateurs, Les Aventuriers et les Stages vacances.

Une réduction de 10 % à partir du deuxième enfant est proposée pour les fratries sur les activités concernées. Pour Patouille & Débrouille, cette réduction s'applique également aux enfants accueillis par une même assistante maternelle.

La Tribu fait l'objet d'un tarif unique par séance. Les Biblis forêt sont gratuites et ouvertes à tous.

Les règlements sont effectués principalement via HelloAsso. Pour Les Aventuriers, le règlement peut également être effectué en trois chèques, selon les modalités communiquées par l'association.

4. CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le participant

Toute inscription est considérée comme un engagement. Aucun remboursement n'est effectué en cas d'annulation ou d'absence à l'initiative du participant, quelle qu'en soit la raison.

La place peut être cédée à un autre participant remplissant les conditions d'âge et de participation de l'activité concernée. Pour les activités nécessitant une fiche sanitaire et des autorisations parentales, les documents du nouvel enfant devront impérativement être transmis avant sa participation.

Annulation par l'association

L'association peut être amenée à annuler une activité notamment :

- en cas d'absence d'une animatrice entraînant un taux d'encadrement insuffisant pour assurer la sécurité du groupe ;
- en cas de conditions météorologiques présentant un risque pour les participants : vent fort, orage, vigilance ou alerte météorologique, risque lié à l'état de la forêt ou toute autre situation jugée dangereuse ;
- en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de la volonté de l'association.

Lorsque cela est possible, un report de l'activité sera proposé. Si aucun report n'est possible, la séance annulée ne donne pas lieu à remboursement.

Les activités annuelles du mercredi ainsi que les Stages vacances ne peuvent pas systématiquement faire l'objet d'un report.

La décision de maintenir, déplacer, reporter ou annuler une activité pour des raisons de sécurité relève de l'association.

5. ABSENCES

L'inscription à une activité annuelle ou à un stage implique un engagement pour l'ensemble des séances prévues.

Les absences ponctuelles d'un enfant, même justifiées, ne donnent lieu ni à remboursement ni à séance de rattrapage.

Une séance manquée dans le cadre d'un stage ne peut pas être déduite du tarif du stage.

6. SÉCURITÉ, SANTÉ ET RESPONSABILITÉ

Lors des activités Patouille & Débrouille et La Tribu, l'enfant participe avec un adulte accompagnateur. L'adulte reste responsable de l'enfant qu'il accompagne pendant toute la durée de l'activité et veille notamment à sa sécurité et au respect des consignes données par l'équipe.

Lors des activités Les Petits Explorateurs, Les Aventuriers et les Stages vacances, les enfants sont confiés à l'équipe de l'association pendant la durée de l'activité. Les responsables légaux doivent avoir transmis les documents et autorisations demandés avant la première participation de l'enfant.

Les activités de pleine nature comportent des risques inhérents à leur pratique : terrain irrégulier, branches, végétation, glissades, chutes, piqûres d'insectes, utilisation encadrée de certains outils ou équipements, conditions météorologiques changeantes, etc.

L'inscription implique que les responsables légaux reconnaissent avoir connaissance de ces caractéristiques propres aux activités de pleine nature.

Les participants sont tenus de respecter les consignes de sécurité données par les animatrices.

En cas d'accident, de problème de santé ou d'urgence, l'équipe pourra contacter les services de secours compétents (SAMU, pompiers...) et prendre les mesures nécessaires à la sécurité et à la santé de l'enfant, conformément aux autorisations fournies par son représentant légal.

7. TENUE ET ÉQUIPEMENT

Les activités ont lieu en extérieur et par des météo variées.

Les participants doivent venir avec une tenue adaptée aux conditions du jour et aux activités de pleine nature : vêtements pouvant être salis, chaussures adaptées, vêtements de pluie, vêtements chauds, protection solaire, gourde ou tout autre équipement indiqué par l'association.

L'association pourra communiquer des recommandations spécifiques avant certaines sorties ou certains stages.

8. DROIT À L'IMAGE

Lors de l'inscription, le participant ou le représentant légal de l'enfant est invité à indiquer ses choix concernant le droit à l'image.

Aucune photographie permettant d'identifier une personne ne sera utilisée par l'association à des fins de communication lorsque l'autorisation correspondante n'a pas été accordée.

Les choix exprimés concernant le droit à l'image peuvent être modifiés en contactant l'association.

9. ATTESTATIONS DE PAIEMENT

Une attestation de paiement peut être fournie sur demande.

Elle pourra notamment être utilisée par les familles pour leurs démarches auprès de la CAF, d'un comité d'entreprise, d'un employeur ou de tout autre organisme.

La délivrance d'une attestation par l'association ne garantit pas la prise en charge, le remboursement ou l'éligibilité à un avantage fiscal, ceux-ci dépendant des règles propres à chaque organisme et de la réglementation en vigueur.

10. CONTACT

E-mail	asso-brindilles@mailo.com
Téléphone	07 56 99 42 46
Site	www.association-brindilles.org
Facebook	Association Brindilles - facebook.com/associationbrindilles.org